

COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 07 mars 2013

L'an deux mille treize, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de St Pierre D'Alvey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe COTTAREL, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/02/2013

Présents : Madame Perrine LEBLANC; Messieurs Jean-Claude BRUSCHETTA, Michel REVEYRON, Paul-Henri GALVIN, Gérard REVEYRON, Jean VEUILLET

Absents : Madeleine MIEGE ayant donné pouvoir à M. Gérard REVEYRON ; Irma LIPPKE ayant donné pouvoir à M. Paul-Henri GALVIN, Jérôme BROCHIER ; Elisabeth CARRICO

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation du compte administratif 2012 qui peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2012

Charges générales	44 380.36 €
Charges de personnel	14 251.44 €
Atténuation de produits	14 417.00 €
Autres charges de gestion courante	96 525.29 €
Charges financières	194.23 €
Charges exceptionnelles	350.00 €
Excédent 2012	177 241.24 €
TOTAL	347 359.56 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2012

Excédents antérieurs reportés	124 850.35 €
Atténuation de charges	22.00 €
Produits des services	1 203.36 €
Impôts et taxes	120 597.95 €
Dotations et subventions	72 227.85 €
Autres produits de gestion courante	28 386.94 €
Autres produits exceptionnels	71.11 €
TOTAL	347 359.56 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2012

Déficit reporté	35 346.61 €
Reversement TLE CCY	707.50 €
Emprunt et dettes assimilées	4 597.21 €
VOIRIE	33 675.77 €
ACQUISITION TERRAIN	65 522.70 €
LOGICIEL	1 298.38 €
BATIMENTS COMMUNAUX (église)	5 934.93 €
SALLE MULTIMEDIALE	2 152.80 €
CIMETIERE (Columbarium)	7 691.48 €
TOTAL	156 927.38 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2012

FCTVA	5 973.59 €
TLE	3 915.00 €
Excédent de fonctionnement	53 846.61 €
Dépôts et cautionnements	710.00 €
Déficit d'investissement	92 482.18 €
TOTAL	156 927.38 €

TRESORERIE au 31/12/2012 **84 759.06 €**

AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Après délibération le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

→ Affectation obligatoire pour couverture d'autofinancement de 96 282.18 € au compte 1068

→ Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement de 80 959.06 € au compte 002

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Après délibération l'assemblée ne vote pas d'augmentation des taux d'imposition qui restent comme suit :

Taxe d'habitation : 11.69 %

Taxe foncière bâti : 10.86 %

Taxe foncière non bâtie : 76.08 %

Cotisation foncière des entreprises : 21.04 %,

et vote le budget primitif qui pourrait se résumer comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2013

Charges générales	58 345.20 €
Charges de personnel	16 380.00 €
Atténuation de produits	15 500.00 €
Virement à la section d'investissement	154 550.00 €
Autres charges de gestion courante	46 150.00 €
Charges financières	32.86 €
TOTAL	290 958.06 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2013

Excédents antérieurs reportés	80 959.06 €
Produits des services	825.00 €
Impôts et taxes	112 414.00 €
Dotations et subventions	70 760.00 €
Autres produits de gestion courante	26 000.00 €
TOTAL	290 958.06 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2013

Déficit reporté	92 482.18 €
Reversement TLE CCY	2 000.00 €
Emprunt et dettes assimilées	3 687.86 €
VOIRIE (travaux + panneaux)	63 050.00 €
ACQUISITION TERRAIN	31 788.86 €
LOGICIEL	1 298.38 €
BATIMENT COMMUNAUX	15 000.00 €
(Boiseries mairie + cure. Mise aux normes clocher. Panneau d'affichage)	
SALLE MULTI ACTIVITES	39 024.90 €
PLATEFORME SEL	6 000.00 €
PHOTOCOPIEUR	2 500.00 €
MONUMENT AUX MORTS	3 000.00 €
TOTAL	259 832.18 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2013

Virement de la section de fonctionnement	154 550.00 €
Dotations, fonds divers et réserves	104 782.18 €
Dépôts et cautionnements	500.00 €
TOTAL	259 832.18 €

COMTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote comme suit les participations aux organismes de regroupement pour l'année 2012 :

■ Ecole de Novalaise	18 642,00 €
■ Ecole de Traize	11 358,00 €

SUBVENTIONS 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote comme suit les subventions accordées pour l'an 2013

■ Association IDEAL	80 €
■ Association Yoga dans nos villages	80 €
■ Fondation recherche médicale	150 €
■ Saint Pierre animation Noël 2013	500 €
■ Divers	190 €

ACQUISITION TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle que pour acquérir le terrain situé derrière la mairie, la commune a signé une convention de portage avec l'EPFL.

Afin de réduire les coûts du portage, Monsieur le Maire propose à son Conseil de procéder au remboursement d'une partie du capital restant.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE de rembourser l'EPFL pour un montant de 31 788.86 € afin de réduire les coûts du portage.

Les 31 788.86 € se décomposent comme suit :

- 1 788.86 € pour les intérêts
- 30 000 € pour le capital

PROJET SALLE MULTI ACTIVITES – DEPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Maire expose que, dans le cadre du projet de création d'une salle multi activités, le dossier finalisé a été remis par le cabinet d'architecture, GUIRAUD ARCHITECTES SARL, représenté par Mme Anne GUIRAUD, chargée de son élaboration.

Il convient aujourd'hui de l'approuver et de déposer le permis de construire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⌚ APPROUVE le projet présenté, dont le montant prévisionnel est estimé à 269 600 € HT
- ⌚ AUTORISE Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire,
- ⌚ AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires.
- ⌚ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté du permis de construire après instruction du service de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers des administrés :

→ Un courrier concernant la redevance pour les ordures ménagères, courrier destiné à la communauté de commune de Yenne.

→ Un courrier signalant un vol de bois sur la commune.

→ Un courrier à propos du déneigement. Ce dernier courrier ouvre le débat sur l'organisation de la tournée et les priorités à mettre en place pour la saison prochaine. Ce sujet fera l'objet d'une prochaine réunion afin d'être appliqué pour la prochaine saison hivernale.

Fait et affiché le 19 mars 2013

Le Maire

Christophe COTTAREL